

Commune de Labastide-de-Lévis

Département du Tarn (81)

Plan Local d'Urbanisme Bilan de la concertation

Arrêt le : 27/11/2017

Approbation le :



2 Place du Pioch,
81150 Labastide-de-Lévis

Préambule

La Commune de Labastide-de-Lévis a prescrit la révision de son plan local d'urbanisme par délibération en date du 11 juillet 2013. Cette révision fait suite à un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 25 novembre 2005 et modifié le 17 juin 2010, puis le 05 juillet 2011.

L'article L103-2 du code de l'urbanisme prévoit que : « *Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :*

1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;

2° La création d'une zone d'aménagement concerté ;

3° Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat ;

4° Les projets de renouvellement urbain. »

Les modalités de déroulement de la concertation ont été définies lors de la délibération du 11 juillet 2013 de la façon suivante :

- Exposition des éléments d'études qui évoluera au fur et à mesure de l'avancée des études,
- Mise à disposition du public d'un registre servant à recueillir par écrit les remarques et propositions qui pourront également être adressées par courrier à Monsieur le Maire de Labastide de Lévis,
- Une ou plusieurs réunions publiques seront organisées : une pour présenter le projet d'aménagement et de développement durables et son diagnostic, une pour le projet de PLU,
- Parution dans les bulletins municipaux ou lettres d'information ou articles d'information dans les journaux locaux,
- Information sur le site internet de la commune.

Lors du conseil municipal du 02 juin 2014 la commune a précisé les modalités de la concertation en corrigeant une erreur matérielle dans l'adresse à laquelle le registre et les éléments d'études sont mis à disposition.

Par délibération en date du 11 septembre 2017, le conseil de la communauté d'agglomération Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois, compétente en matière d'urbanisme depuis le 01 janvier 2017, a relancé la procédure et l'ensemble des modalités de concertation afin de sécuriser la procédure en l'absence de preuve de la publication de la délibération du 11 juillet 2013.

Cette délibération a fait l'objet d'un affichage en mairie et au siège de la Communauté d'Agglomération ainsi que d'une parution dans la presse en caractères apparents (La Dépêche du Midi édition du 30/09/2017).

I. Le déroulement de la concertation

En application des délibérations du 11 juillet 2013 et du 11 septembre 2017 et conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme, la procédure de concertation a été menée tout au long de la démarche de révision du PLU de LABASTIDE-DE-LEVIS.

La commune de LABASTIDE-DE-LEVIS a souhaité faire une large place à la concertation

tout au long de la démarche d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme par :

1. la mise en place, dès le début de la procédure, d'un cahier permettant de recueillir les observations des personnes ainsi que les courriers reçus en mairie,
2. la mise à disposition des éléments d'études au secrétariat de la mairie pour consultation,
3. la réalisation de trois réunions publiques dédiées spécialement au PLU et une réunion publique communale,
4. l'organisation de deux réunions avec la profession agricole
5. la mise en ligne d'informations sur le PLU sur le site internet de la commune,
6. la mise en place de panneaux d'exposition en Mairie et lors de manifestations locales,
7. l'insertion de 7 articles dans le bulletin municipal.

I.1. La mise en place d'un registre

Un registre à destination de la population a été ouvert en juillet 2013, dès le démarrage de la réflexion sur le document d'urbanisme.

Pendant toute la durée de la procédure, les demandes des habitants ont été recueillies par différents moyens (voir liste annexée) :

- 1 demande par courriel,
- 44 demandes par courrier,
- 11 demandes dans le registre ouvert en Mairie,
- 4 demandes au cours des réunions avec la profession agricole.

La mise à disposition du registre et la possibilité d'écrire au Maire a été rappelée à plusieurs reprises : invitations aux réunions publiques, rappel des modalités de concertation lors de la tenue des réunions publiques, mention dans les articles intégrés dans le bulletin municipal.

I.2. La mise à disposition des éléments d'études

La population a pu consulter les éléments d'études (diagnostic, état initial de l'environnement et PADD) au secrétariat de la Mairie et sur le site internet de la commune.

I.3. La tenue de réunions publiques

Trois réunions publiques spécialement dédiées au PLU ont été organisées : le jeudi 15 septembre 2016 pour présenter le PADD et les éléments du patrimoine ainsi que le mardi 18 octobre 2016 et le jeudi 12 octobre 2017 pour présenter le nouveau zonage, le règlement et les OAP.

L'information de la tenue des réunions publiques a été réalisée sur les panneaux d'affichage en Mairie et sur les lieux d'affichage de la commune, une information a été faite sur le site internet de la commune et dans le bulletin municipal, et une newsletter « Lil@ Labastide » a été envoyée aux abonnés (voir annexes) .

La réunion publique du 12 octobre 2017 a fait l'objet d'une parution dans le Tarn Libre le 06 octobre 2017 et dans la Dépêche du Midi le 09 octobre 2017.

Chacune des réunions a rappelé la procédure du PLU et les modalités de la concertation. Suite à la présentation des documents d'études la parole a été donnée à l'assistance pour recueillir ses observations ou répondre à ses interrogations.

De plus, une réunion publique communale, qui a traité du PLU entre autres sujets, a été organisée le 19 novembre 2015.

I.4. La mise en ligne d'informations sur le PLU sur le site internet de la commune

La commune a mis à disposition sur son site internet (<http://www.labastide-de-levis.fr>) différentes informations sur la procédure (voir annexes) :

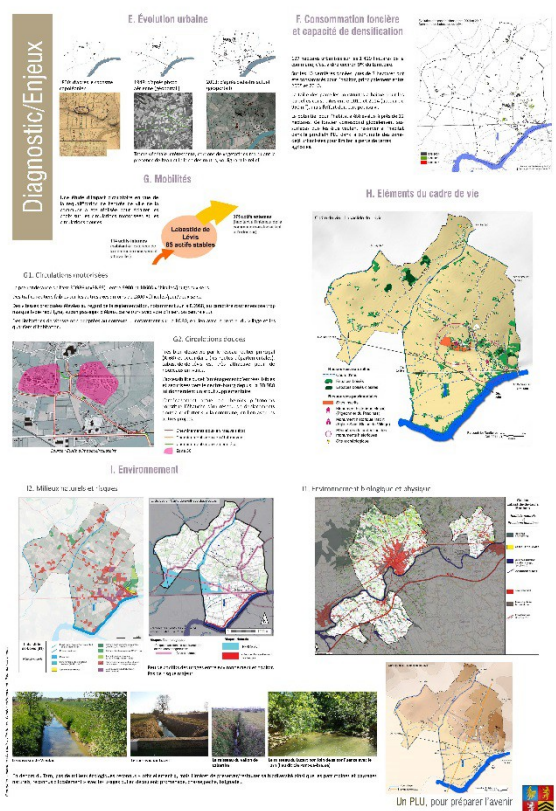
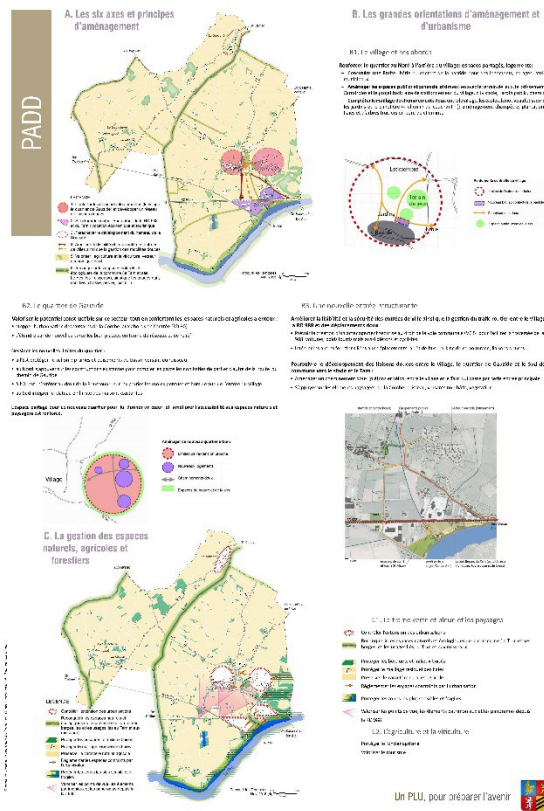
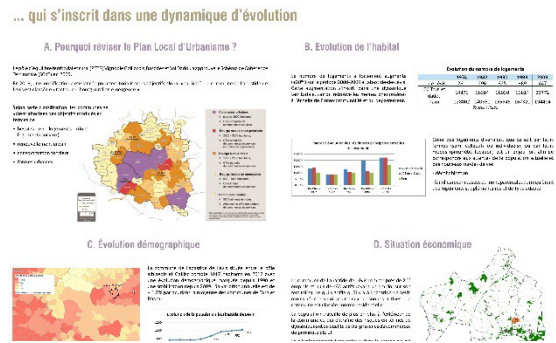
- Les dates des réunions publiques,
- Les modalités de la procédure de concertation,
- Le cadre règlementaire du PLU,
- Les principes et objectifs de la révision du PLU,
- Le PADD débattu en conseil municipal,
- Les panneaux de concertation.

1.5. La mise en place de panneaux d'exposition,

Trois panneaux d'exposition sont installés dans le hall de la mairie depuis le mois de novembre 2015. Le premier panneau affichait un calendrier prévisionnel de l'étude et rappelait le cadre général de l'étude.

Le second panneau présentait les éléments de synthèse issus du diagnostic et de l'état initial de l'environnement

Le troisième panneau détaillait les orientations générales du PADD.



I.6. L'insertion de 7 articles dans le bulletin municipal.

Tout au long de la procédure, la commune a communiqué sur le PLU dans le cadre de son bulletin municipal « Labastide Infos », 7 publications ont été réalisées (voir annexes) :

- N°62 septembre 2013 : mention du PLU dans l'éditorial et rédaction d'un article précisant l'avancement de l'étude et rappelant la possibilité d'écrire au Maire,
- N°63 janvier 2014 : rédaction d'un article précisant l'avancement de l'étude et rappelant les modalités de concertation,
- N°65 janvier 2015 : mention du PLU dans l'éditorial et rédaction d'un article précisant l'avancement de l'étude,
- N°66 septembre 2015 : mention du PLU dans l'éditorial et rédaction d'un article précisant l'avancement de l'étude et rappelant les modalités de concertation,
- N°67 décembre 2015 : mention du PLU dans l'éditorial et rédaction d'un dossier spécial PLU sur 3 pages détaillant les orientations du PLU, l'avancement de l'étude et rappelant les modalités de concertation et publiant le compte-rendu de la réunion publique du 19/11/2015,
- N°68 automne 2016 : rédaction d'un article précisant l'avancement de l'étude et information sur la tenue de la réunion publique du 18/10/2016,
- N°70 automne 2017 : mention du PLU dans l'éditorial et rédaction d'un dossier spécial PLU sur 3 pages détaillant les orientations du PLU, l'avancement de l'étude et rappelant les modalités de concertation et invitant la population à la réunion publique du 12/10/2017.

II. Bilan de l'efficacité des procédures et outils de concertation mis en place

II.1. La mise en place d'un registre et la possibilité d'écrire au Maire

Onze personnes se sont exprimées dans le registre, ce pour des demandes de mise en constructibilité. La possibilité d'écrire au Maire a été plus fortement saisie par la population avec plus de 40 courriers reçus dans le cadre de la concertation.

La complémentarité des deux outils a permis à plus de 50 habitants d'exprimer leurs souhaits, ces outils ont donc eu une efficacité plutôt satisfaisante.

II.2. La mise à disposition des éléments d'études au secrétariat de la mairie pour consultation

De nombreuses personnes ont pu consulter les documents mis à disposition au secrétariat de la mairie. On peut considérer que l'objectif de la mise en place de cet outil a été atteint.

II.3. La réalisation de réunions publiques

Les 3 réunions publiques dédiées au PLU (15/09/2016, 18/10/2016 et 12/10/2017), ont réuni un nombre modéré de Bastidois estimé à une trentaine de personnes à chaque fois.

Elles ont permis d'aborder différents sujets, de recueillir des observations et de répondre aux interrogations de la population en lien avec le PLU. La mise en ligne des éléments sur le site internet de la commune a permis de diffuser l'informations aux personnes n'ayant pas pu se déplacer.

La réunion publique communale du 19/11/2015, a évoqué, parmi plusieurs thèmes à l'ordre du jour, l'avancée du PLU.

La mise en place de cet outil dans le cadre de la concertation s'est avérée positive.

II.4. La mise en ligne d'informations sur le PLU sur le site internet de la commune

La mobilisation de cet outil dans la concertation, a permis à ceux qui le souhaitaient de consulter les documents en complément de ceux disponibles en mairie ou des informations communiquées lors des réunions publiques.

Il a eu pour effet de diffuser plus largement l'information aux habitants résidant sur le territoire mais également de la mettre à disposition de personnes éloignées de Labastide-de-Lévis ou ne pouvant se déplacer, ainsi l'on peut considérer que la mobilisation du site internet a eu un effet positif et enrichissant pour le processus de concertation.

II.5. La mise en place de panneaux d'exposition



Les panneaux d'exposition ont été mis en place dans le hall de la mairie dès le mois de novembre 2015, ils ont donc été visibles par tous les visiteurs à la mairie durant près de deux ans. Ils ont permis d'afficher les orientations générales du projet et d'informer sur la procédure en cours.

La commune a également exposé les panneaux lors des manifestations locales, comme la fête de la rentrée (09/09/2016), et les a rendus téléchargeables sur son site internet afin de les rendre visibles du plus grand nombre.

L'objectif d'information de cette exposition a donc été atteint.



II.6. L'insertion de 7 articles dans le bulletin municipal

La rédaction d'articles réguliers dans le bulletin municipal a permis à la commune de tenir au courant la population de l'avancée du dossier, de rappeler les dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la concertation et de communiquer sur les échéances du projet.

Cette disposition est allée bien au-delà des dispositions initiales, elle a donc apporté une plus-value certaine au processus de concertation.

III. La synthèse des observations recueillies

La majeure partie des observations reçues par courrier, courriel ou mentionnées dans le registre ouvert en Mairie relèvent de la mise en constructibilité de terrains.

Elles ont été analysées au regard de leur compatibilité avec le PADD.

Les observations formulées au cours des réunions publiques ont fait l'objet de réponses au cours des réunions.

IV. Conclusion

Le processus de concertation s'est déroulé tout le long de l'élaboration du PLU, de sa prescription jusqu'à son arrêt.

La commune a associé la population en cours d'étape et l'a tenu informée de l'avancement de l'étude.

Les modalités définies dans la délibération de prescription de l'étude ont été respectées et enrichies en cours d'étude.

On peut donc considérer que la procédure telle qu'elle a été envisagée a été respectée et s'est déroulée dans les bonnes conditions.

Annexes :

- Délibérations du conseil municipal et du conseil de la Communauté d'agglomération définissant les modalités de concertation,
- Copie des bulletins municipaux traitant du PLU,
- Extraits des publications du site internet et des news-letters,
- Comptes rendus des réunions avec la profession agricole,
- Synthèse des demandes par courrier et dans le registre de la concertation.